

tional, qui veut introduire cette exception au délai de carence, est de ne pas l'appliquer aux personnes bénéficiant d'un petit revenu, limité à 3000 francs par mois, avec une adjonction de 500 francs par mois et par enfant.

La Commission des finances de notre Conseil a décidé de ne pas accepter cette exception au délai de carence, ceci pour les raisons suivantes: tout d'abord parce que nous discutons dans le débat concernant cet arrêté fédéral sur les mesures d'assainissement concernant l'assurance-chômage, des mesures urgentes, et il convient de ne pas les adoucir par des exceptions; ensuite, parce que l'introduction de cette exception au délai de carence coûte 40 millions de francs par année au fonds de compensation de l'assurance-chômage; enfin, parce que cette limitation à 3000 francs, qui peut paraître justifiée pour éviter que des personnes qui ne bénéficient que d'un faible revenu soient soumises à une suppression de l'indemnité durant les cinq premiers jours du chômage, toucherait également des personnes qui reçoivent un revenu faible pour d'autres raisons, par exemple parce qu'elles ont un revenu accessoire et n'exercent qu'une activité partielle. Ceci supprimerait par exemple le délai de carence pour des assurés qui bénéficient d'un double revenu d'un faible montant.

C'est pourquoi la Commission des finances est d'avis qu'il ne serait guère justifié d'introduire cette disposition et vous propose d'en rester à notre première décision et de maintenir la non-exception au délai de carence de cinq jours.

Cottier Anton (C, FR): Je vous propose de vous rallier à la décision du Conseil national.

En effet, ce Conseil est venu à notre rencontre. Il pose maintenant des conditions de salaire plus rigoureuses. C'est jusqu'à un revenu de 3000 francs par mois, au lieu de 3500 francs, qu'une dérogation au délai de carence est accordée par le Conseil national.

Quel est le but du délai de carence? Il oblige le chômeur à vivre, durant la première semaine, de ses économies personnelles. Or, sur un salaire de 3000 francs par mois, il est très difficile de faire des économies privées. Certes, dans certains cas, lors de licenciements collectifs notamment, des plans sociaux sont mis en oeuvre, mais ils sont souvent limités aux grandes entreprises. La plupart des chômeurs n'en bénéficient pas.

On a aussi évoqué les difficultés rencontrées dans l'application de cette dérogation. Cette exception pourra être gérée sans problème avec l'informatique.

Enfin, le rapporteur nous dit qu'il y a des économies de 40 millions de francs à envisager. Oui, certainement, mais vous admettez qu'il est déjà difficile de vivre avec 80 pour cent de 3000 francs par mois de salaire s'il n'y a pas d'économies personnelles. Or, il sera encore plus difficile, pour ces petits salaires, de renoncer au revenu pendant le délai de carence, soit pendant la première semaine.

Il s'agit vraiment là de cas de rigueur, raison pour laquelle je vous invite, car cela est surtout dans l'intérêt des familles qui sont touchées, à vous rallier à la décision du Conseil national.

Abstimmung – Vote

Für den Antrag der Kommission
Für den Antrag Cottier

21 Stimmen
16 Stimmen

Art. 76, 85b, 85c, 92

Antrag der Kommission

Festhalten

Proposition de la commission

Maintenir

Delalay Edouard (C, VS), rapporteur: A l'article 76, nous vous proposons également de maintenir notre décision consistant à ne pas introduire dans un arrêté urgent des dispositions qui modifient de façon fondamentale l'organisation des tâches confiées aux offices régionaux de placement ou le financement des cantons par le fonds de compensation, qui sont, aujourd'hui déjà, actifs dans le placement des chômeurs.

L'idée est jugée bonne en elle-même par la Commission des finances qui estime toutefois que cette question doit être réglée par le droit ordinaire. Les enjeux importants liés à cette

question doivent nous engager à la traiter avec soin, après les consultations d'usage et selon la procédure habituelle.

Par conséquent, nous vous demandons de ne pas adhérer aux décisions du Conseil national aux articles 76, 85b, 85c et 92. La décision a été prise par la Commission des finances par 7 voix contre 4.

Je vous prie par conséquent de maintenir notre première décision.

Beerli Christine (R, BE): Ich bitte Sie, hier dem Nationalrat zu folgen und die Arbeitsvermittlungsstellen aufzunehmen. Sie würden damit bereits hier eine völlig unbestrittene Bestimmung des neuen Arbeitslosenversicherungsgesetzes stipulieren. Das gäbe den Kantonen – sie wünschen dies – die nötige Zeit, sich vorzubereiten. Diese regionalen Arbeitsvermittlungsstellen erhöhen nachgewiesenermassen die Effizienz der Vermittlung und verringern damit die Kosten. Wenn Sie hier an unserem früheren Beschluss festhalten, dann bestrafen Sie Kantone, die rechtzeitig handeln, rechtzeitig etwas unternehmen, und Sie belohnen diejenigen Kantone, die nichts tun, die zuwarten, und Sie schaffen somit eindeutig falsche Anreize. Ich bitte Sie noch einmal, dem Beschluss des Nationalrates zuzustimmen.

Abstimmung – Vote

Für den Antrag der Kommission
Für den Antrag Beerli

17 Stimmen
17 Stimmen

Mit Stichentscheid des Präsidenten

wird der Antrag der Kommission angenommen

Avec la voix prépondérante du président

la proposition de la commission est adoptée

An den Nationalrat – Au Conseil national

94.074

Voranschlag der Eidgenossenschaft 1995 Budget de la Confédération 1995

Differenzen – Divergences

Siehe Seite 1241 hiervor – Voir page 1241 ci-devant

Beschluss des Nationalrates vom 12. Dezember 1994

Décision du Conseil national du 12 décembre 1994

A. Finanzrechnung

A. Compte financier

Behörden und Gerichte – Autorités et tribunaux

101 Eidgenössische Räte

Antrag der Kommission

3180.101 Kommissionen und Honorare

Zustimmung zum Beschluss des Nationalrates

101 Chambres fédérales

Proposition de la commission

3180.101 Commissions et honoraires

Adhérer à la décision du Conseil national

Delalay Edouard (C, VS), rapporteur: La Commission des finances a siégé ce matin, à la suite des décisions, hier soir, du Conseil national.

Sur les 30 divergences qui restaient après le premier examen du budget 1995 par les deux Conseils, le Conseil national en a éliminé 18 au cours du deuxième débat. De la sorte, il nous reste aujourd'hui 12 positions ou groupes de rubriques sur

lesquels nous sommes encore opposés: il s'agit d'un seul élément au chapitre des Autorités et tribunaux concernant les mesures de sécurité aux alentours du Parlement; au Département fédéral de l'intérieur, seul reste en suspens le crédit en faveur de l'Institut de météorologie; quatre divergences restent ouvertes au Département militaire fédéral portant sur des crédits totaux de 30 millions de francs; l'Office fédéral de l'agriculture présente également quatre points sur lesquels les décisions des deux Conseils sont dissemblables; quant au crédit au Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie, notre commission propose d'éliminer toute divergence.

Après cette brève description de la situation relative au budget de la Confédération pour 1995, je vous propose de passer à l'examen de chacune des positions.

La première divergence porte sur les Services du Parlement. Dans le poste «Commissions et honoraires», le Conseil fédéral et le Conseil national ont arrêté le montant de 1,25 million de francs. Notre Conseil, sur la proposition de notre ancien président, M. Jagmetti, par ailleurs président de la Délégation administrative, a décidé de porter ce crédit à 1,35 million de francs, c'est-à-dire 100 000 francs de plus. Le but de cette modification est d'assurer la sécurité aux abords du Parlement par des agents d'une compagnie privée. Normalement, c'est la Ville de Berne qui doit assurer cette sécurité. Elle ne le fait pas à notre satisfaction, de sorte que les Services du Parlement ont organisé eux-mêmes cette sécurité durant ces derniers mois. Notre Conseil avait augmenté ce crédit par la voie prépondérante de notre président, M. Kùchler, et le Conseil national a maintenu sa décision avec un crédit de 1,25 million de francs.

La Commission des finances vous propose ici de vous rallier au Conseil national, par 6 voix contre 5.

Angenommen – Adopté

Departement des Innern – Département de l'intérieur

*311 Meteorologische Anstalt
Antrag der Kommission
Ausgaben
Festhalten*

*311 Institut de météorologie
Proposition de la commission
Dépenses
Maintenir*

Delalay Edouard (C, VS), rapporteur: La divergence porte sur l'Institut de météorologie où le Conseil fédéral avait prévu des dépenses pour un montant de 49,8 millions de francs; le Conseil fédéral n'a pas révisé cette somme à la baisse dans son nouveau projet de budget. Notre Conseil a suivi le Conseil fédéral. Par contre, le Conseil national a réduit ce crédit, dans un premier temps, de 3 millions de francs et il subsiste aujourd'hui une divergence portant sur 1 million de francs.

Le problème se pose ici de la façon suivante: le Conseil national a décidé dans un premier temps de réduire le crédit au niveau de ce qu'il était au budget 1994, c'est-à-dire environ 46 millions de francs. Dans un deuxième temps, c'est-à-dire hier soir, il a décidé une réduction de 1 million de francs, le crédit prévu étant ainsi de 48 millions de francs et quelques.

Le Conseil fédéral et notre commission sont d'avis qu'il est justifié d'augmenter le crédit pour l'Institut de météorologie afin de lui permettre une certaine flexibilisation de son travail et l'autoriser à fournir des prestations à des tiers et, de la sorte, obtenir des recettes supplémentaires. Cela se traduit d'ailleurs, si vous examinez le message concernant le budget 1995, par une augmentation de 2,1 millions de francs des recettes de l'Institut de météorologie. Mais ces recettes ne pourront être obtenues que si on accorde à l'Institut de météorologie les moyens de les réaliser, c'est-à-dire une augmentation de ses propres ressources.

C'est la raison pour laquelle la Commission des finances vous propose de maintenir notre première décision et, par conséquent, de maintenir le crédit prévu pour l'Institut de météorologie à 49,8 millions de francs.

Angenommen – Adopté

Militärdepartement – Département militaire

*511 Stab der Gruppe für Generalstabsdienste
Antrag der Kommission
3140.001 Baulicher Unterhalt und Liquidationen
Festhalten*

*519 Kriegsmaterialverwaltung
Antrag der Kommission
3145.111 Unterhalt des Korps- und Instruktionsmaterials
3145.121 Unterhalt der Motorfahrzeuge, Panzer usw.
Festhalten*

*541 Gruppe für Rüstungsdienste
Antrag der Kommission
3130.041 Munition für die Ausbildung
Festhalten*

*511 Etat-major du groupement de l'état-major général
Proposition de la commission
3140.001 Entretien du bâtiment et liquidations
Maintenir*

*519 Intendance du matériel de guerre
Proposition de la commission
3145.111 Entretien du matériel de corps et d'instruction
3145.121 Entretien des véhicules à moteur, des blindés, etc.
Maintenir*

*541 Groupement de l'armement
Proposition de la commission
3130.041 Munition d'instruction
Maintenir*

Delalay Edouard (C, VS), rapporteur: Au Département militaire fédéral, il reste quatre rubriques où nous connaissons des divergences avec le Conseil national.

Il s'agit tout d'abord de la position «Entretien du bâtiment et liquidations», où le Conseil des Etats suivant le projet du Conseil fédéral a arrêté le crédit à 100 millions de francs, le Conseil national voulant le réduire à 95 millions de francs.

Ensuite, à la position «Entretien du matériel de corps et d'instruction», il y a une divergence de 3 millions de francs, le Conseil des Etats a suivi le Conseil fédéral et a fixé le crédit à 15,5 millions de francs; le Conseil national a décidé 12,5 millions de francs.

A la position, «Entretien des véhicules à moteur, des blindés, etc.», le Conseil des Etats a décidé de suivre le projet du Conseil fédéral avec un crédit de 29,75 millions de francs, alors que le Conseil national a arrêté le crédit à 22,75 millions de francs.

Enfin, au compte Groupement de l'armement, position «Munition d'instruction», le crédit est réduit par le Conseil national de 5 millions de francs et ramené à 185 millions de francs.

Sur l'ensemble des quatre positions, nous avons donc une divergence qui porte sur 30 millions de francs entre nos premières décisions et celles du Conseil national.

La Commission des finances vous propose de maintenir nos décisions par 7 voix contre 2, ceci pour les raisons suivantes. Le Département militaire fédéral a déjà consenti des efforts considérables de réduction de son budget au cours des dernières années, et également cette année dans la phase de préparation du budget par le Conseil fédéral.

Ensuite, nous maintenons nos décisions du fait que celles du Conseil national n'ont été prises qu'à des majorités relativement étroites. La différence de voix au Conseil national n'a jamais excédé 10 voix – la différence n'était même que de 2 voix pour ce qui concerne le Groupement de l'armement.

Troisième argument de la Commission des finances pour maintenir sa décision, c'est la nécessité objective d'assurer un entretien du matériel qui soit convenable et pas seulement d'affecter des crédits à l'acquisition de matériel.

Vous observez que, sur les quatre rubriques où il y a divergences, il y a trois positions relatives à l'entretien, soit du bâtiment, soit du matériel de corps, soit des véhicules. Nous estimons que nous devons maintenir l'effort en ce qui concerne l'entretien de ce matériel.

Par conséquent, au nom de la Commission des finances, je vous propose de maintenir nos décisions antérieures concernant ces quatre rubriques du Département militaire fédéral.

Plattner Gian-Reto (S, BS): Ich stelle den Gegenantrag, dass wir uns bei allen Positionen dem Nationalrat anschliessen.

Abstimmung – Vote

Für den Antrag der Kommission	28 Stimmen
Für den Antrag Plattner	6 Stimmen

Volkswirtschaftsdepartement Département de l'économie publique

707 Bundesamt für Landwirtschaft

Antrag der Kommission

3600.006 Milchwirtschaftlicher Kontroll- und Beratungsdienst

3600.102 Käseverwertung

3600.166 Lenkungsmaßnahmen im Pflanzenbau

3600.201 Kostenbeiträge an Viehhalter im Berggebiet

Festhalten

707 Office fédéral de l'agriculture

Proposition de la commission

3600.006 Service d'inspection et de contrôle en matière d'économie laitière

3600.102 Placement du fromage

3600.166 Mesures d'orientation de la production végétale

3600.201 Contributions aux frais des détenteurs de bétail de la région de montagne

Maintenir

Delalay Edouard (C, VS), rapporteur: Au Département fédéral de l'économie publique, seul l'Office fédéral de l'agriculture présente encore des divergences. Il s'agit effectivement de quatre rubriques pour lesquelles nos décisions sont dissemblables.

La Commission des finances vous propose de maintenir à deux positions les crédits prévus par le Conseil fédéral dans son nouveau projet et décidés par le Conseil des Etats lors de nos premiers débats. Il faut différencier les considérations qui ont amené la Commission des finances à vous proposer de maintenir les crédits dans ces diverses rubriques.

Tout d'abord, en ce qui concerne les rubriques «Service d'inspection et de contrôle en matière d'économie laitière», puis «Mesures d'orientation de la production végétale», et enfin «Contributions aux frais des détenteurs de bétail de la région de montagne», la Commission des finances vous propose, respectivement par 7 voix contre 4 et par 7 voix contre 5 pour les deux dernières positions, de maintenir les crédits que nous avons décidés lors de notre premier débat.

Par contre, pour la rubrique «Placement du fromage», l'avis de la Commission des finances a été très partagé puisque la décision a été prise par 6 voix contre 6, avec la voix prépondérante du président de la commission.

Les arguments qui ont amené la commission à décider, en ce qui concerne le placement du fromage, de maintenir sa position sont les suivants.

1. La quantité de lait produite dans notre pays est fixée d'une certaine manière par les contingents laitiers arrêtés par le Conseil fédéral. Il existe donc une certaine quantité de lait produite qu'il s'agit d'écouler et de commercialiser. Dès lors, les coûts pour la mise en valeur existent, par la nature même des choses, et s'ils existent il s'agit de les financer. Voudrait-on produire moins de fromage, en vue de réaliser des économies,

il s'agirait alors de financer la mise en valeur du beurre, et on ne serait guère plus avancé.

2. Ensuite, la commission est d'avis qu'il ne sert à rien de réduire le crédit sur la mise en valeur et le placement du fromage, car ces frais sont basés sur des dispositions légales qui existent et, en cas de réduction des crédits ordinaires, nous nous trouverions confrontés à des crédits supplémentaires en fin d'année. Nous avons déjà observé que, lors de la présentation du supplément II au budget 1994, nous avions un montant relativement important à ce poste.

3. Enfin, nous estimons que, psychologiquement, il n'est pas très opportun de réduire le revenu paysan et de créer de la sorte des tensions inutiles, précisément durant la phase de mise en place des Accords du Gatt.

Pour toutes ces raisons, la Commission des finances vous propose donc de maintenir notre décision sur les quatre positions relatives à l'Office fédéral de l'agriculture.

Salvioni Sergio (R, TI): Je vous propose d'adhérer aux décisions du Conseil national concernant ces différentes positions, sauf à la position 3600.166 où je vous demande de maintenir la décision de notre Conseil, qui prévoit un crédit inférieur à celui décidé par le Conseil national.

Pos. 707.3600.006

Abstimmung – Vote

Für den Antrag der Kommission	24 Stimmen
Für den Antrag Salvioni	10 Stimmen

Pos. 707.3600.102

Abstimmung – Vote

Für den Antrag der Kommission	19 Stimmen
Für den Antrag Salvioni	11 Stimmen

Pos. 707.3600.166

Angenommen – Adopté

Pos. 707.3600.201

Abstimmung – Vote

Für den Antrag der Kommission	24 Stimmen
Für den Antrag Salvioni	6 Stimmen

Verkehrs- und Energiewirtschaftsdepartement Département des transports, des communications et de l'énergie

802 Bundesamt für Verkehr

Antrag der Kommission

4200.611 Gotthard, Finanzierung mit Treibstoffzöllen

4200.621 Lötschberg

4600.601 Integration Ostschweiz SOB/BT

Zustimmung zum Beschluss des Nationalrates

802 Office fédéral des transports

Proposition de la commission

4200.611 Gotthard, financement par les droits d'entrée sur les carburants

4200.621 Loetschberg

4600.601 Intégration de la Suisse orientale SOB/BT

Adhérer à la décision du Conseil national

Delalay Edouard (C, VS), rapporteur: Au Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie, Office fédéral des transports, nous avons encore trois divergences.

Vous vous souvenez sans doute du débat que nous avons eu dans notre Conseil concernant les crédits pour la construction des NLFA et des raccordements de la Suisse orientale où des considérations régionales ont influencé nos décisions prises d'ailleurs à une très courte majorité (de une à quatre voix d'écart). Le Conseil national a maintenu sa première décision

de façon tacite. Il prévoit donc des crédits de 3 millions de francs pour le financement du Gothard, de 84 millions de francs pour le financement du Loetschberg et de 4 millions de francs pour l'intégration de la Suisse orientale. La Commission des finances vous propose ici d'adhérer aux décisions du Conseil national et de renoncer ainsi à des revendications de caractère régional.

Angenommen – Adopté

804 Bundesamt für Wasserwirtschaft
Antrag der Kommission
4600.001 Hochwasserschutz
Zustimmung zum Beschluss des Nationalrates

804 Office fédéral de l'économie des eaux
Proposition de la commission
4600.001 Protection contre les inondations
Adhérer à la décision du Conseil national

Delalay Edouard (C, VS), rapporteur: A l'Office fédéral de l'économie des eaux, par 8 voix contre 4, la Commission des finances vous propose d'adhérer à la décision du Conseil national: 74 millions de francs.

Des craintes ont été émises que ce crédit ne puisse suffire à financer tous les moyens à mettre en oeuvre pour assurer la sécurité contre les crues de nos cours d'eau, mais la Commission des finances reste d'avis que les impératifs de politique financière doivent être pris en compte dans tous les secteurs. La commission vous propose en conséquence d'adhérer à la décision du Conseil national.

Ziegler Oswald (C, UR): Ich beantrage Ihnen, hier festzuhalten, d. h. dem neuen Entwurf des Bundesrates zuzustimmen. Die Leistungen unter dieser Rubrik kommen vor allem denjenigen Kantonen zugute, die in den letzten Jahren von Hochwasserkatastrophen heimgesucht worden sind. Es handelt sich vor allem um die Kantone Tessin, Wallis und Uri. Vieles ist bereits getan, und einiges ist wieder instand gestellt worden. Aber der notwendige Schutz ist bei weitem noch nicht gewährleistet. Viele Projekte sind angelaufen und müssen so rasch wie möglich ausgeführt werden können. Die betroffenen Kantone sind auf diese Leistungen angewiesen. Die Ausführung der Projekte darf nicht verzögert werden. Verzögerungen sind teuer, das wissen wir zur Genüge. Insbesondere bleibt aber die Gefahr bestehen, dass durch neue Unwetter die bereits getroffenen Schutzmassnahmen wieder zunichte gemacht und weitere Kosten verursacht werden. Ich bitte Sie deshalb, hier festzuhalten und dem neuen Entwurf des Bundesrates zuzustimmen.

Abstimmung – Vote

Für den Antrag der Kommission	23 Stimmen
Für den Antrag Ziegler Oswald	10 Stimmen

B. Bundesbeschluss I über den Voranschlag für das Jahr 1995

B. Arrêté fédéral I concernant le budget pour l'année 1995

Art. 2 Abs. 1, 2

Antrag der Kommission

Abs. 1

Festhalten

Abs. 2

Zustimmung zum Beschluss des Nationalrates

Art. 2 al. 1, 2

Proposition de la commission

Al. 1

Maintenir

Al. 2

Adhérer à la décision du Conseil national

Abs. 1 – Al. 1

Delalay Edouard (C, VS), rapporteur: Nous sommes ainsi à la décision concernant le personnel de la Confédération pour 1995.

Notre Conseil a pris, hier, une décision nette, par 22 voix contre 11, en faveur de la réduction de 300 postes permanents dans l'administration centrale. Le Conseil national a maintenu la réduction à 200 postes permanents, et sa décision a été prise hier soir tard, par 83 voix contre 80.

Notre commission vous demande donc, à une nette majorité de 9 voix contre 2, de maintenir la réduction à 300 postes de travail. Il faut préciser ceci: dans la justification de cette proposition, 200 postes de travail seront libérés en 1995 au Département militaire fédéral. Il faudra compter avec 100 postes supplémentaires nouveaux, selon M. Stich, président de la Confédération, chef du Département fédéral des finances, pour la mise en oeuvre de la taxe à la valeur ajoutée.

La Commission des finances est toutefois d'avis que, dans l'ensemble de l'administration centrale, une réduction des effectifs de 200 postes supplémentaires doit être possible. Cela représente dans l'ensemble un peu plus de 1 pour cent des effectifs qui se situent, il faut le rappeler, à 34 886 personnes.

La Commission des finances vous propose donc de maintenir la décision prise hier soir et de fixer le nombre de postes à 34 886, avec une réduction de 300 postes permanents. Cela doit être réalisable sans licenciements dans le personnel de l'administration centrale de la Confédération.

Stich Otto, Bundespräsident: Wenn ich nur auf die Stimmenverhältnisse abstellen wollte, dann hätte ich eigentlich nicht hierher kommen müssen; denn ich weiss, dass im Nationalrat der Bundesrat nur mit 83 zu 80 Stimmen «gesiegt» hat, währendem er hier mit 22 zu 11 Stimmen «unterlegen» ist. Aber auf der anderen Seite haben wir nicht vom Stimmenverhältnis gelebt, sondern wir brauchen die Stellen. Das ist der Unterschied, und deshalb bin ich gekommen; denn Ihr Antrag bedeutet an sich, dass wir total irgendwo 500 Stellen einsparen müssen, damit wir nachher 100 Stellen bekommen – also zunächst nur die 100 für die Steuerverwaltung.

Ich habe Ihnen ja schon gesagt, diese 100 Stellen sind nicht das einzige, das wir brauchen. Wir brauchen beispielsweise auch etwa 15 Stellen für die Sicherheit der Kernkraftwerke. Wir brauchen Stellen für das Sekretariat der Eidgenössischen Bankenkommission, wo die Börsenaufsicht neu dazukommt. Und so gibt es noch verschiedene Teilbereiche, wo wir Stellen brauchen. Wir haben auch sehr vieles schon verschoben. Wir sparen laufend bei der Zollverwaltung Stellen ein, das ist richtig. Aber im Moment müssen wir zusätzlich 60 Stellen allein für die Umsetzung der Mehrwertsteuer an der Grenze haben. Das wird nicht einfacher, das wird komplizierter, und deshalb brauchen wir dort zusätzliche Stellen. Wir haben dort keine Möglichkeit, die Einsparungen, die wir durch die moderneren Abrechnungsverfahren erreicht haben und in Zukunft erreichen werden, einfach freizustellen, sondern wir brauchen sie wieder für die Abrechnung im direkten Verkehr.

So gesehen, muss man sagen: Es ist nicht ganz einfach. Man kann natürlich sagen: 300 Stellen sind nicht einmal ganz 1 Prozent. Effektiv sind es aber 500 Stellen, und im Einzelfall müssen wir die Stelle zuerst eingespart haben, und das ist nicht so einfach. Wir haben verschiedene Bereiche, wo die Leute heute überfordert sind. Man kann nicht beliebig einfach Stellen abbauen. Das ist nicht möglich.

Deshalb bitte ich Sie, hier trotz allem dem Nationalrat und dem Bundesrat zuzustimmen. Wenn Ihnen das helfen würde, wenn es noch einer Konzession bedarf, dann würde ich lieber auf den Absatz 4 des Artikels 2 verzichten, wo es heisst: «Der Bundesrat wird ermächtigt, 1995 höchstens 40 der beim Bundesamt für Rüstungsbetriebe austretenden Bediensteten samt Stelle in eines der zivilen Departemente oder in die Bundeskanzlei zu transferieren und so den Gesamtbestand an Etatsstellen in der allgemeinen Bundesverwaltung um maximal 40 Stellen zu erhöhen.» Da würde ich lieber auf diese 40 Stellen, die wir dort übernehmen müssen oder übernehmen können, verzichten als auf die 100 Stellen; denn dort ist dann nicht

gesagt, dass wir die Stellen bekommen, die wir dringend brauchen. Wenn man eine Stelle mitsamt der Person bekommt, dann sind vielleicht die Kriterien bei der Prüfung der Notwendigkeit nicht ganz die gleichen.

Ich bitte Sie, dem Bundesrat und dem Nationalrat zuzustimmen. Wenn Sie finden, Sie müssten trotzdem noch sparen, dann würde ich eher sagen, Sie sollten auf den Transfer dieser 40 Stellen aus den Rüstungsbetrieben verzichten.

Rüesch Ernst (R, SG): Zum Angebot, das Herr Bundespräsident bei Absatz 4 macht: Bei Absatz 4 haben wir gar keine Differenz. Um auf dieses Angebot einzugehen, wären übereinstimmende Beschlüsse beider Kommissionen notwendig. Im übrigen empfehle ich Ihnen, dem Antrag der Kommission zuzustimmen.

Stich Otto, Bundespräsident: Herr Rüesch hat recht, es gibt bei Absatz 4 keine Differenz. Aber das ist nicht die Frage, das ist genau so wie beim Stimmenverhältnis. Die Frage ist, ob mein Vorschlag nicht vielleicht doch sinnvoll wäre. Wenn er sinnvoll wäre, dann könnten Sie ihn einmal aufnehmen, und dann werden wir mit der nationalrätlichen Kommission sprechen, wie es Brauch und Recht ist, damit diese Geschichte durch einen Entscheid der Kommission wiederaufgenommen werden könnte; das wäre doch eine Möglichkeit. Wir sollten in der heutigen Zeit auch in den Verhandlungen etwas flexibel sein, damit wir gute Lösungen finden.

Abstimmung – Vote

Für den Antrag der Kommission	20 Stimmen
Für den Antrag des Bundesrates	10 Stimmen

Abs. 2 – Al. 2

Delalay Edouard (C, VS), rapporteur: Toujours concernant le personnel, il s'agit ici du personnel auxiliaire. Nous devons décider si nous voulons, comme le Conseil fédéral et le Conseil national, limiter le nombre de postes d'auxiliaires aux tribunaux fédéraux à 17 ou si nous préférons maintenir notre première décision prise hier soir de fixer le nombre de ces postes d'auxiliaires à 12, selon la proposition Frick adoptée par notre Conseil par 17 voix contre 15.

La Commission des finances vous invite à adhérer à la décision du Conseil national, de telle façon que les tribunaux fédéraux puissent augmenter le nombre de greffiers dans l'attente d'une décision concernant l'augmentation définitive du nombre de juges fédéraux. Notre décision concernant le personnel auxiliaire ne doit pas engager la décision concernant le nombre de juges fédéraux.

Par conséquent, nous vous prions d'adhérer à la décision du Conseil national.

Frick Bruno (C, SZ): Ich bitte Sie, an unserem Beschluss festzuhalten. Wie der Kommissionssprecher gesagt hat, geht es keineswegs um eine Behinderung des Bundesgerichtes in der Erfüllung seiner Aufgabe, sondern wir sind gestern der Argumentation gefolgt, dass die Stellenbeschlüsse dann zu fassen sind, wenn wir auch in der Sache selbst beschlossen haben. Die Stellenbeschlüsse sind also nicht vorgezogen zu fassen. Wir haben unseren Beschluss gestern deutlich gefasst. Der Nationalrat hat in später Stunde mit dem Zufallsmehr – meines Wissens mit nur 1 Stimme Unterschied – unsere Lösung abgelehnt, und ich glaube, wir sollten, was die Stellen betrifft, ein kompaktes Paket schaffen und auch in diesem zweiten Posten an unserem gestrigen Beschluss festhalten. Ich bitte Sie, das zu tun.

Salvioni Sergio (R, TI): Je vous invite à suivre la proposition de la commission.

A l'article 2 alinéa 2, il s'agit de l'effectif du personnel des tribunaux fédéraux et particulièrement des postes d'auxiliaires. Cela ne concerne pas seulement des collaborateurs scientifiques, mais aussi des secrétaires. Je peux vous dire – grâce à une expérience personnelle – que je connais un cas au Tribunal fédéral qui a été décidé au mois de septembre. Depuis, le

jugement est toujours à la chancellerie parce que les secrétaires n'ont pas le temps de le taper.

Alors, si nous voulons que la justice fonctionne, il faut bien, à un certain moment, doter le Tribunal fédéral des moyens dont il a besoin. Le problème de l'augmentation des juges pourra être résolu plus tard, mais ces cinq postes d'auxiliaires sont nécessaires au Tribunal fédéral non seulement pour avoir des spécialistes en droit, mais surtout pour pouvoir terminer les travaux de chancellerie qui ne peuvent pas l'être. Je trouve absolument fou que, d'un côté, nous protestions contre les retards du Tribunal fédéral et que, de l'autre, nous ne lui donnions pas les moyens pour exécuter les travaux administratifs nécessaires.

Je vous recommande chaleureusement de suivre la proposition de la commission.

Frick Bruno (C, SZ): Eine kurze Entgegnung. Ich teile den Ärger von Herrn Salvioni, dass sein Urteil nicht ausgefertigt wird. Aber hier geht es nicht um Stellen für Sekretariatspersonal, sondern um zusätzliche Gerichtsschreiberstellen.

Delalay Edouard (C, VS), rapporteur: Après l'intervention de M. Frick, je précise que s'il est vrai que le Conseil national a pris sa décision très tardivement hier soir, le résultat était toutefois de 87 voix contre 74, et pas avec une seule voix d'écart.

Abstimmung – Vote

Für den Antrag der Kommission	23 Stimmen
Für den Antrag Frick	8 Stimmen

An den Nationalrat – Au Conseil national

*Schluss der Sitzung um 11.15 Uhr
La séance est levée à 11 h 15*

Voranschlag der Eidgenossenschaft 1995

Budget de la Confédération 1995

In	Amtliches Bulletin der Bundesversammlung
Dans	Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale
In	Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale
Jahr	1994
Année	
Anno	
Band	IV
Volume	
Volume	
Session	Wintersession
Session	Session d'hiver
Sessione	Sessione invernale
Rat	Ständerat
Conseil	Conseil des Etats
Consiglio	Consiglio degli Stati
Sitzung	10
Séance	
Seduta	
Geschäftsnummer	94.074
Numéro d'objet	
Numero dell'oggetto	
Datum	13.12.1994 - 08:00
Date	
Data	
Seite	1292-1296
Page	
Pagina	
Ref. No	20 025 171